

## SAISIR UNE OPPORTUNITÉ D'ÉVOLUTION



### QUI ?

La VAE concerne **tous les actifs**, salariés et demandeurs d'emploi, quel que soit leur statut et à tout moment de leur carrière.



### QUAND ?

À **tout moment du parcours professionnel**. Elle nécessite comme seule condition, 1 an d'expérience justifiable à temps plein en continu ou non, en lien avec la certification visée.

# VAE

Validation des Acquis d'Expérience



### POURQUOI ?

Pour le salarié, c'est **valoriser** son expérience, ses acquis, **sécuriser** son parcours professionnel et favoriser son **employabilité**.

Pour l'employeur, c'est permettre à ses salariés de monter en compétences, de les **motiver**, de les **fidéliser** et de gagner en performance.

La VAE, c'est le **bon levier** partagé pour mener un projet commun, une vraie opportunité de mettre en adéquation le projet du salarié et la **stratégie** de l'entreprise autour d'un objectif partagé.

“  
Je m'appelle Pierre, j'ai 30 ans et je n'ai pas de diplôme. Je suis saisonnier depuis 7 ans comme cuisinier. Grâce à la VAE, j'ai obtenu mon diplôme et j'ai trouvé un emploi à temps plein toute l'année comme cuisinier !

Pierre, 30 ans.

## S'INFORMER

Si vous hésitez sur le choix de la certification, informez-vous auprès des Points Relais Conseils (PRC) de Normandie : <https://parcours-metier.normandie.fr> rubrique «**Les PRC en région Normandie**».

Si vous avez choisi votre certification, rendez-vous sur le site <https://parcours-metier.normandie.fr> rubrique «**Les certificateurs en région**».



# Itinéraire

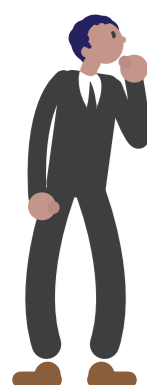


## INVESTIR POUR L'AVENIR

Conception & réalisation : Nouveau regard / Caen - 02 31 47 00 47 / 2019

Afpa





## COMPRENDRE LA VAE

C'est une démarche volontaire, un droit individuel permettant de faire reconnaître ses compétences professionnelles et personnelles, afin de valider un diplôme sans passer par la formation ! Cela demande au candidat un engagement personnel et il peut se faire accompagner pour favoriser la réussite de la démarche. Le diplôme, le titre ou le certificat obtenu a la même valeur que s'il l'avait été à l'issue d'une formation.

L'expérience choisie en lien avec la certification visée peut être professionnelle, bénévole, syndicale ou élective et doit être dûment justifiée : **1 an en continu ou en discontinu.**

## POSTULER EN 4 ÉTAPES

1

### S'INFORMER ET IDENTIFIER LA CERTIFICATION

Le candidat pourra s'informer et identifier le diplôme, le titre professionnel ou le certificat de qualification professionnelle qui correspond à son expérience avec l'aide de professionnels.

- Au préalable, vérifier si la durée de l'expérience est au minimum d'un an avec justificatifs.
- En cas d'hésitation, les Points Relais Conseils (PRC) peuvent informer les candidats potentiels.
- Le certificateur (ministères, branches, universités) informe le candidat sur la certification voulue et **la faisabilité de son projet.**

“

Après mon BAC, j'ai travaillé pendant 2 ans en Angleterre dans une agence de voyages. De retour en France, sur les conseils de Pôle Emploi, je suis allée voir un PRC qui m'a conseillée de valider un BTS tourisme par le biais de la VAE.

Julie, 25 ans.

2

### DÉPOSER LA CANDIDATURE

Le certificateur vous aidera dans la constitution de la demande (formulaire à renseigner et pièces justificatives à fournir) et devra vérifier que votre dossier est conforme. Si c'est le cas, vous êtes **recevable** à la démarche VAE !



“

Afin de mettre toutes les chances de mon côté, j'ai décidé de me faire accompagner dans l'élaboration de mon dossier professionnel et la préparation de l'entretien avec le jury. J'étais plus à l'aise et rassurée car je me suis rendue compte de l'étendue de mes compétences.

Camille, 48 ans.

3

### CONSTITUER LE DOSSIER PROFESSIONNEL ET SE PRÉPARER À L'EXAMEN

Le candidat pourra se faire accompagner dans la préparation du dossier, mais également dans la mise en situation et l'entretien avec le jury. L'**accompagnement** n'est pas obligatoire, mais c'est une des **clés de la réussite** de la VAE, il est donc fortement conseillé. Il est individuel et peut commencer dès l'avis favorable du certificateur et jusqu'à l'examen.

Il sert à :

- Décrire des activités qui correspondent au diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle visé
- Rédiger le dossier professionnel
- Préparer à la mise en situation professionnelle pour les Titres Professionnels
- Préparer l'entretien avec le jury



4

### CONVAINCRE LE JURY DE PROFESSIONNELS

Chaque organisme certificateur fixe ses propres modalités de certification. Le jury valide totalement, partiellement ou refuse votre évaluation. Il préconise des suites de parcours si nécessaire.



“

Je me suis rendu compte que mon collaborateur avait plus de compétences que je ne l'imaginais et qu'après la VAE, il savait remettre en question ses pratiques et gagner en efficacité.

Jean, 55 ans.

## FINANCER SA VAE

Le financement (CPF, financement de l'employeur, dispositif spécifique de branche Pro A) peut être étudié lors de l'entretien professionnel avec votre employeur, une occasion d'échanger autour de la VAE.

